



Courons pour changer le diabète



Règlement pour la course du samedi 17 novembre 2018

Courses de 5 km ou 10 km

Relais Parents / enfants

MARCHE populaire de 7,5km

Art1 : Organisation :

Cette course n'est pas inscrite au calendrier des courses hors stade de la FFA ; elle est organisée par Novo Nordisk avec la collaboration du Comité d'entreprise et la Section Running Novo Nordisk Entreprise.

La course Novo Nordisk est intégrée à la Journée Mondiale du Diabète qui se déroulera le samedi 17 novembre 2018 à Chartres 28000 place des Epars de 10h à 21h.

Art2 : Définition de chaque Epreuve / départ / arrivée :

Les départs et arrivées de chaque course et de la Marche s'effectueront place des Epars.

MARCHE populaire :

Le départ de la marche s'effectuera place des Epars par petit groupes d'environ 30 personnes, encadrée par un guide et un serre file de l'organisation.

Le parcours Urbain est d'environ 7,5km avec des passages de marches de petits sentiers au bord de l'Eure.

Course N° 1 : Relais Parents Enfants Départ à 15h30

Le déroulement du relais s'effectue :

L'enfant part le premier pour effectuer le 1^{er} km avec le témoin d'équipe dans la main.

Il revient au point de départ et passe le témoin au parent qui l'attendait. Celui-ci part à son tour faire le même km ; l'enfant attend son parent à l'endroit où il est revenu.

Le parent rejoint l'enfant ; puis ils partent tous les 2 pour effectuer les derniers 500 mètres ensemble.

Il est obligatoire qu'ils passent la ligne d'arrivée ensemble.

Il n'y a pas de classement sur cette course , chaque enfant est récompensé.



Courons pour changer le diabète



Course N° 2 : 10 km

Selon le parcours défini.

La course de 10 km s'effectue sur 2 boucles du même parcours que la course des 5 km.

Le départ est prévu à 19h30.

Course N° 3 : 5km

Selon le parcours défini.

Le départ prévu à 19h45 aura lieu place des Epars ; après le 10km.

L'arrivée est place des Epars.

Les courses N°2 et N°3 comportent des passages sur routes, sentiers, pavés.

Un briefing et un rappel des consignes de sécurité sera donné avant le départ de chacune des courses.

Il est fortement conseillé de disposer d'une lampe frontale.

Art 3 : Assurance Parcours :

Parcours mi-route, mi-chemin. Un balisage du parcours sera fait.

Le parcours de la course de 5 km se compose d'une boucle.

Le parcours de la course de 10 km se compose de 2 boucles.

L'organisation se donne le droit de changer le parcours des courses en cas de besoin selon les conditions météorologiques du jour J. (Exemple : inondation sur les bords de l'Eure)

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité Civile souscrite par les organisateurs et d'une assurance spéciale « Organisation de Course = APAC » souscrite auprès de l'UFOLEP.

Les participants licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres participants non licenciés de s'assurer personnellement.

La responsabilité de l'organisateur sera déchargée en cas d'abandon, de disqualification pour pointage tardif, sur décision médical ou sur décision de l'organisation



Courons pour changer le diabète



L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident résultant d'une insuffisance physique pendant ou après l'épreuve ainsi que pour les vols et accidents pouvant survenir sur le site de la course, parcours et stationnements.

Art4 : Sécurité et respect

Des bénévoles signaleurs (Gilet jaune) seront présents sur tout le parcours pour assurer la sécurité et servir de relais antenne pour le service médical. Chaque signaleur disposera d'un téléphone portable.

Chaque participant s'engage à respecter les consignes de l'organisation ; le code de la route, aussi à respecter la nature (Chemin, bois, routes, champs, etc..), sans jeter de détritrus.

Tout concurrent surpris au non-respect de cette charte se verra éliminer de la course.

La sécurité et le service médical seront assurés avec la présence d'une équipe secours au départ et à l'arrivée. Des médecins seront présents sur place et prêts à être véhiculé à moto pour intervenir sur le parcours en cas d'urgence.

Art 5 : Ravitaillement et logistique

Un ravitaillement sera proposé après l'arrivée de chaque course sur la zone d'arrivée prévue à cet effet.

Un ravitaillement à mi-parcours sur la course des 10km sera proposé avec uniquement Eau et Fruits secs au niveau des bords de l'Eure.

Toilettes disponibles sur les endroits publics proches de la course (Parking, Toilettes publics Théâtre , place châtelet , toilettes médiathèque)

Pas de vestiaires ni de douches disponibles

Des consignes sont à disposition pour les coureurs.(vos sacs ou vêtements seront déposés dans un sac poubelle, lequel sera identifié avec votre n° de dossard).

Art 6 : Inscription, Dossard

Les inscriptions se feront directement sur le site Internet : www.protiming.fr; ou sur place le samedi 17 novembre place des Epars de 10h à 19h en fonction des dossards encore disponibles (limité à 1500 dossards sur l'ensemble des 2 courses) .

Montant des Inscriptions :

3€ pour la Marche (5€ sur place)

3€ pour le relais (5€ sur place)



Courons pour changer le diabète



5€ pour la course de 5 km (10€ sur place)

10€ pour la course de 10km (15€ sur place)

Date limite d'inscription sur le site, le 16 novembre 2018 à midi.

Les inscriptions sont sans limite pour la Marche.

Les inscriptions sont limitées à 300 pour le relais .

Les inscriptions sont limitées à 1500 personnes pour les deux courses.

Les courses de 5km (à partir de minimes 2005 et avant) et 10 km (à partir de Cadets en 2002 et avant) sont ouvertes à tous licenciés ou non.

Seuls les non licenciés devront présenter un certificat médical autorisant la pratique de la course à pied en compétition et datant de moins d'un an.

Pour les mineurs : Attestation parentale à fournir (voir Article 7 ci-dessous).

Aucun remboursement ne sera fait en cas de désistement intervenant avant l'épreuve.

Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisateur, les frais d'inscriptions ne seront pas restitués.

Les dossards sont à retirer sur présentation d'une pièce d'identité le samedi 17 novembre 2018 place des Epars à Chartres (de 10h00 à 19h00).

Celui-ci devra être porté et attaché non plié avec 4 épingles sur la poitrine ou positionné sur un porte dossard.

Art 7 : Certificat médical

Pour tous non licenciés, il est obligatoire de présenter un certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied (Loi n° 99-223 du 25/03/1999 art6) datant de moins d'un an à la date de l'épreuve portant la mention : « apte à la course à pied en compétition ».

Seuls les personnes participant à la Marche et au relais enfant/ Parent ne sont pas dans l'obligation de présenter un certificat médical.

Pour les licenciés aux fédérations FFA- FFTRI , UFOLEP : Joindre une photocopie de la licence actualisée 2018/2019 sur le site ou la feuille d'inscription OU la présenter lors du retrait des dossards.

Pour les mineurs participant au 5km ou 10 km : Signer une attestation des parents et la joindre à l'inscription, autorisant l'enfant à courir sous son entière responsabilité.



Courons pour changer le diabète



EXEMPLE d' Attestation figurant :

«Je soussigné(e) Mr / Mme

autorise mon enfant à participer à la course relais Parents enfants / 5km / 10km »

remplir ce document et le signer.

Art 8 : Classements et récompenses

Les résultats seront en ligne sur le Site : www.Protiming.fr dès les derniers arrivés de chaque course.

Un affichage des résultats sera affiché sur place.

Les récompenses seront distribuées juste après l'arrivée du dernier (re) coureur (se) de la course n° 3. Seuls les coureurs présents pourront prétendre à la remise de leur récompense.

Récompenses données (non cumulables) OFFERTES par les différents partenaires :

3 premiers Hommes 3 premières femmes de chaque course au scratch.

premiers de chaque catégorie jeunes et master 1, 2,3 des 2 courses .

Pas de récompenses pour le Relais Parents enfants chaque enfant sera récompensé à l'arrivée.

Art 9 : Droit à l'image :

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisation et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image suite à sa participation à la course.

Art10 et dernier article, Conclusion :

En signant le bulletin d'inscription ou en s'inscrivant sur le site, tous les concurrents reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement et en acceptent toutes les clauses.

FIN du règlement.